

Politique familiale du Gouvernement - Motion du groupe RPR/UDF

M. LE MAIRE : Je viens de recevoir de l'opposition un projet de motion. Je l'ai déjà perdue car j'ai trouvé qu'elle n'était pas de la compétence du Conseil Municipal mais comme nous sommes larges d'esprit, je laisse Pascal BONNET présenter cette motion au nom de son groupe. Nous l'écoutons.

M. BONNET : Merci Monsieur le Maire de me donner la parole. Ce n'est pas de la compétence du Conseil Municipal mais c'est un sujet politique qui concerne les Bisontins. Il a déjà été possible d'exprimer ici des idées et des motions sur des sujets de politique générale. Il s'agit d'une question de fond touchant à la politique familiale et à l'attitude de la majorité gouvernementale vis-à-vis de la politique familiale, politique dans laquelle je vois deux erreurs : une erreur d'ordre politique et une erreur d'ordre économique.

L'erreur d'ordre politique revient à nier, à renoncer au principe de politique familiale par la mise sous condition de ressources en particulier des allocations familiales, en en faisant une politique sociale de solidarité qui n'est plus une politique familiale nationale telle qu'elle était, visant à la natalité. Et je pense qu'il faut mettre l'accent sur la différence entre une politique nationale et une politique sociale, de la même façon qu'on peut faire la différence entre emplois de ville, politique sociale dans la mesure où on s'adressait à certains quartiers dans une logique de solidarité, et emplois jeunes dont on parlera ce soir, politique nationale visant à développer certains emplois dans une logique qui n'est pas du tout de solidarité en fonction de quartiers ou de critères particuliers des jeunes en question.

Donc là aussi il s'agit d'une différence entre une politique nationale qu'on remet en question et qui est fondamentale et une politique sociale qui n'a rien à voir avec les allocations familiales.

Autre point de critique d'ordre économique puisque la diminution de l'AGED et les mesures fiscales entourant la politique familiale reviennent à voir à moyen terme, à court terme même, disparaître des emplois de proximité, des emplois de service aux particuliers. Quand on est dans une politique qui vise à lutter contre le chômage, cette mesure me paraît tout à fait inappropriée. Et à l'heure actuelle, les conséquences apparaissent déjà. C'est pour cela qu'il me paraît important que le Conseil Municipal s'exprime sur ce point.

Bien sûr, on nous dira qu'il y a des solidarités à envisager, la politique sociale en matière de solidarité est une chose, la politique familiale en tant que politique nationale en est une autre, la question de l'emploi en est encore une autre. On nous dit également qu'il y a des crèches et qu'elles ne sont pas remplies, ce qui est un peu le cas dans la région mais on sait que dans la région parisienne il n'y a pas forcément assez de places en crèche, on nous dit également que les crèches ne coûtent rien à la collectivité. La collectivité de toute façon abonde également en matière de crédits pour les crèches.

Je vous présente donc cette motion au nom du groupe «Une volonté, une force pour Besançon» :

«Le Conseil Municipal de Besançon s'élève contre le mauvais coup porté à la politique familiale par le Gouvernement. C'est le choix d'idéologie contre les principes de la nation et pour plus de chômage.

La mise sous condition de ressources des allocations familiales revient à supprimer la notion de politique familiale en tant que politique nationale visant à encourager la natalité pour en faire un instrument parmi d'autres de solidarité.

Les mesures concernant l'AGED et les avantages fiscaux pour emploi à domicile marquent un retour en arrière quant au travail des femmes et font craindre de nombreuses pertes d'emplois familiaux.

Le Conseil Municipal refuse de cautionner de telles erreurs».

Je vous remercie.

M. PINARD : J'aurais déjà une précision à demander à notre collègue. Il met dans sa motion : les mesures concernant l'AGED. Quelles mesures précisément ?

M. BONNET : La diminution de l'AGED.

M. PINARD : Dans quelle proportion et pour qui ?

M. BONNET : La proportion est de 50 % modifiée à 75 % je crois à court terme, et à moyen terme elle sera de 50 % pour un certain nombre de familles.

M. PINARD : Je suis désolé ; le vote de l'Assemblée Nationale, s'agissant du taux de prise en charge des cotisations par l'AGED sera de 75 % et non de 50 % pour la garde d'un enfant de moins de 3 ans lorsque les ressources des ménages sont inférieures à 300 000 F par an.

Par ailleurs, moi j'aime bien qu'on traite les questions municipales. Il paraîtrait qu'on ferait une politique anti-familiale ; alors je me suis fait communiquer les statistiques concernant les structures d'accueil pour les enfants. Il y a dans ce département, 594 places en crèches collectives dont 475 à Besançon, c'est-à-dire qu'avec le quart de la population de ce département, nous avons 80 % des places en crèches collectives.

Et puisque vous parlez politique familiale, parlons des crèches familiales. S'agissant des crèches familiales, il y a 530 places pour l'ensemble de ce département dont 360, soit plus des deux tiers à Besançon.

Je veux bien qu'on fasse des grands discours prétendant que nous aurions une politique anti-familiale. La réalité, la voilà : grâce à une forte capacité d'intervention liée à la culture, liée au réseau de relations, une minorité a un accès privilégié aux médias, singulièrement aux médias parisiens pour une campagne qui permet d'occulter la vérité cependant toute simple à démontrer : une famille disposant de 700 000 F, j'ai dit 700 000 F de revenus, reçoit trois fois plus d'aides de l'Etat qu'une famille avec 100 000 F de revenus et on tente d'inquiéter toute la classe moyenne pour une affaire concernant les seules couches aisées. Pour la mise sous condition de ressources, une famille bi-active ayant deux enfants est concernée à partir d'un revenu net de 32 000 F, ce qui est le cas de 2,3 % des familles au total.

Vous avez fait allusion à la région parisienne ; que les Parisiens règlent leurs propres affaires et qu'ils s'occupent de leurs structures d'accueil ! Quand on sait que les Hauts de Seine, avec moitié moins de population que le Nord, ont un tiers de plus de base de taxe professionnelle, ils n'ont pas de quoi financer des structures d'accueil familial ?

Un récent rapport de l'Observatoire National de l'Action Sociale Décentralisée dont le Président n'est autre que M. MEHAIGNERIE, donne les chiffres suivants pour la participation des villes au contingent d'aide sociale : pour les villes de plus de 30 000 habitants, Ile de France : 105 F, Province : 270 F et c'est parce que les « parigots » s'en foutent une fois de plus, que ce scandale du contingent d'aide sociale a perduré.

Venons-en aux chiffres locaux. Dans le ressort de la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon, il y a 452 communes. Je ne sais pas si vous avez le chiffre des gens qui perçoivent l'AGED mais avant de nous donner les grandes vérités générales, moi j'aime bien les chiffres précis -j'aime bien les vérités générales mais j'aime bien m'appuyer sur les réalités locales et soit dit au passage, il est rare qu'on me prenne en défaut sur ce sujet car j'ai pris la peine d'y travailler bien que ce ne soit pas toujours facile d'avoir les chiffres et les statistiques-. Donc, dans le Doubs, 330 familles perçoivent l'AGED mais 17 455 reçoivent l'Allocation Personnalisée au Logement (APL), c'est-à-dire qu'il y a 53 fois plus de familles qui perçoivent l'APL, laquelle avait été bloquée du temps du Gouvernement de droite et a été revalorisée au mois de juin. Il y a 53 fois plus de familles mais on en parle 53 fois moins parce que les médias parisiens ont des cadres qui sont dans les couches de revenus concernées. C'est toujours la même chose et si on prend le bilan global de la politique familiale, faisons la balance, on s'aperçoit que d'un côté il y a 10 milliards de francs qui ont été débloqués pour les familles :

Allocation de rentrée scolaire : 6,7 milliards, accès aux cantines : 290 millions, revalorisation de l'APL pour l'année 1998 : 2,5 milliards, extension des prestations familiales de 18 à 19 ans : 300 millions, ...

Qu'y a-t-il de l'autre côté ? Il y a le plafonnement des allocations familiales pour 4 milliards et l'AGED pour 900 000 F, c'est-à-dire que les mesures qui ont été prises en faveur des familles sont le double de ce dont on nous parle tout le temps. Quand je pense par exemple à cette photo publiée en première page du Figaro Magazine concernant Martine AUBRY «wanted» au point que le PDG a été obligé de faire des excuses et quand on sait que cette feuille infâme qui fait la passerelle entre la droite et l'extrême droite obtient la première place, 24,1 %, pour la population/revenus, moi je dis que la lutte des classes n'est pas finie. Je n'ai jamais été marxiste. La lutte des classes est un fait et il y a encore des gens qui dans ce pays la pratiquent.

Mme MONTEL : Je voulais dire à M. BONNET que nous soutiendrons bien volontiers sa motion mais je m'étonne quand même qu'il évoque les allocations familiales car il me semble bien, si j'ai bonne mémoire, que déjà du temps de M. JUPPE on parlait de la fiscalisation des allocations familiales. C'est un point.

Deuxième point, vous nous avez parlé de la natalité mais n'oubliez tout de même pas que c'est quand même sous le Gouvernement CHIRAC/VEIL que la loi sur l'avortement a été votée.

M. LE MAIRE : M. BONNET, et nous concluons. C'est intéressant, mais on vient de perdre 20 bonnes minutes sur des sujets qui nous intéressent personnellement mais dont on peut débattre ailleurs que dans un Conseil Municipal qui a un ordre du jour toujours très chargé.

M. BONNET : Je ne doute pas qu'on ait un ordre du jour chargé mais je crois quand même que le Conseil Municipal est aussi un lieu de débat politique et pour des sujets...

M. LE MAIRE : Non, Monsieur BONNET. Pour vous peut-être, en tout cas jamais pour moi.

M. BONNET : Monsieur le Maire, vous avez vous-même fait part de votre satisfaction après la dernière élection législative, c'était de l'ordre de la politique générale.

M. LE MAIRE : J'ai toujours félicité les élus qui arrivaient dans cette assemblée quels qu'ils soient, Monsieur BONNET.

M. BONNET : Mais au-delà de la félicitation des élus, il y avait une dimension de satisfaction que la Ville...

M. LE MAIRE : Cela se voyait peut-être sur ma mine ?

M. BONNET : C'est quand même assez normal. Je ne veux pas entrer dans cette polémique-là mais j'ai présenté une motion qui pour moi a deux axes : un axe quant à la remise en question de la politique familiale sur le principe, je l'ai dit. On peut me donner différents arguments, on peut pratiquer l'amalgame, je vois cette question-là. Je constate également sur un plan pragmatique, même s'il s'agit de familles plus aisées que d'autres, qu'elles ne seront plus en mesure d'employer les gens comme elles le font actuellement et cela fera donc des chômeurs en plus. C'est tout, je n'ai rien à ajouter.

M. LE MAIRE : En tout cas, vous connaissez la motion, je ne la mettrai pas aux voix vu son aspect de politique générale et non locale.

Dont acte.